

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-67(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délégation certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Président du CASDIS expose :

La composition du CHSCT commun à tous les personnels du SDIS 04 est fixée selon les dispositions du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Aussi, il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner les représentants titulaires et suppléants de l'établissement public. Ces représentants peuvent être désignés soit parmi les membres de l'organe délibérant, soit parmi les agents de l'établissement.

Le CHSCT du SDIS 04 est composé de cinq représentants de l'administration et de cinq représentants du personnel.

Il est demandé au président du Conseil d'administration de désigner cinq représentants de l'établissement (ainsi que cinq suppléants) siégeant au CHSCT.

Le Président propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Serge SARDELLA,
- Patricia GRANET,
- Le Directeur départemental du SDIS,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS.

Membres suppléants :

- Clotilde BERKI,
- Daniel JUGY,
- Serge CAREL,
- Robert GAY,
- Commandant Henri COUVE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ces désignations à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

René MASSETTE